

№ 6.1 - Les lois de finances 2025

FORMATION COLLECTIVE INTER-CABINETS

Publics : Experts-comptables, commissaires aux comptes, notaires, experts fonciers, avocats spécialisé en agriculture

Durée : 2H30 - de 8h30 à 11h00

Tarif par participant en distanciel :

187.50 € HT soit 225 € TTC

Date :

24/01/2025 - Paris UNECA en distanciel - Plus aucune place disponible pour cette session - Distanciel

31/01/2025 - Paris UNECA en distanciel - Distanciel

Objectifs :

Passer en revue et analyser les nouvelles mesures en fiscalité agricole et dans le régime des non-salariés agricoles ;

Analyser la portée de ces nouvelles mesures et les éventuelles difficultés d'application ;

Adapter la tenue des dossiers en conséquence

Pré-requis :

Posséder une bonne pratique de la fiscalité agricole.

PRÉ-INSCRIPTION

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Description

L'UNECA vous propose, en visioconférence, une présentation objective et critique des principales mesures agricoles de la loi de finances pour 2025 et de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 (mesures intéressant les non-salariés agricoles). Cette actualisation des connaissances constitue un apport indispensable à la bonne tenue des dossiers agricoles.

Cette visioconférence sera d'une durée de 2 heures 30 avec 2 heures de présentation et 30 minutes de questions/réponses

Animateur : Julien FORGET avocat/juriste-fiscaliste spécialisé dans les secteurs agricoles et viticoles depuis plus de 15 ans.

PÉDAGOGIE / MOYENS D'ÉVALUATION

Document remis :

Remise du support de formation projeté et des documents annexes

Evaluation :

L'animateur s'assure de la bonne compréhension des participants durant toute la durée de l'intervention.

Moyen pédagogique :

Exposé théorique

Echanges d'expériences

MODALITÉS

Date de cette version : 20/09/2024

Accès handicapé : Pour toutes demandes relatives aux conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation) contactez Céline Dupuid-Moreux à contact@uneca.fr

Modalités d'inscription :

Vous pouvez-vous inscrire jusqu'à 48 heures avant la date de la formation.

Votre inscription ne sera validée qu'à réception de votre règlement.

Vous recevrez votre lien de connexion pour la visioconférence entre 24 et 48 heures avant la formation.

Contact

UNECA Mme Céline DUPUID-MOREUX

26 rue de Mogador

75009 Paris

contact@uneca.fr

Imprimer

FORMATION PRIVATISÉE INTRA-CABINET

Vous avez la possibilité d'organiser cette formation en intra dans votre cabinet pour 3500 € HT soit 4200 € TTC le webinaire.

Les prix incluent la préparation, la mise à jour et l'animation ;

Un forfait de 250 € HT s'applique en sus pour les frais techniques pour une formation distancielle ;

Les frais de gestion administrative et pédagogique comprenant la transmission du support PDF s'élèvent à 25€ par participant.

* Le nombre de participant ne doit pas excéder 30 personnes par session.

Demander un intra

[Liste complète des formations](#)

Source URL: <https://formation.uneca.fr/les-lois-de-finances-2021>